
Présidence : Bulgarie**SEANCE SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT
(502ème séance plénière)**

1. Date : Mardi 30 mars 2004

Ouverture : 15 h 45

Clôture : 18 h 25

2. Présidence : M. I. Petrov

Au nom du Conseil permanent, la Présidence a exprimé ses condoléances à l'Ouzbékistan à l'occasion des actes terroristes qui ont été perpétrés à Boukhara et Tachkent les 28 et 29 mars 2004. L'Ouzbékistan a remercié la Présidence et informé le Conseil permanent des enquêtes en cours.

3. Sujets examinés — Déclarations — Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE POUR LES
MINORITES NATIONALES**

Haut Commissaire pour les minorités nationales
(HCNM.GAL/1/04/Rev.1 Restr.), Irlande-Union européenne (les pays adhérents, à savoir Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie, ainsi que les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/252/04), Fédération de Russie, Suisse, Etats-Unis d'Amérique, Moldavie (PC.DEL/247/04), Arménie, Serbie-Monténégro, ex-République yougoslave de Macédoine, Ouzbékistan, Canada, Turkménistan, Estonie (PC.DEL/249/04), Lettonie (PC.DEL/253/04), Présidence

Point 2 de l'ordre du jour : **MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO**

Chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo (PC.FR/10/04 Restr.), Irlande-Union européenne (les pays adhérents, à savoir Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie

et la Slovénie, ainsi que les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/251/04), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/250/04), Norvège, Ukraine (également au nom de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de la Moldavie), Fédération de Russie, Canada, Albanie, Serbie-Monténégro, Présidence

Point 3 de l'ordre du jour : DECISION SUR L'ECOLE DE POLICE DU
KOSOVO

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté, sous réserve d'une procédure d'approbation tacite prenant fin le mercredi 31 mars 2004 à midi, la Décision sur l'Ecole de police du Kosovo ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

4. Prochaine séance :

Jeudi 1er avril 2004 à 10 heures, Neuer Saal